

**LA GESTION DURABLE DE *Pericopsis*
elata (Assamela) DANS LE BASSIN DU CONGO**

Tél. (237) 22 21 03 93

Fax (237) 22 21 53 50

**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LA PEPINIERE ET LA
SYLVICULTURE DE *PERICOPSIS ELATA* DU 01 AU 04 MARS 2010 A NGOLA 35,
YOKADOUMA**



Par : **DONDJANG Jean-Paul**
Chargé de Cours, Département de Foresterie
FASA

Université de Dschang Email : dondjangjeanpaul@yahoo.fr

05 mars 2010



PDF Complete

Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Sommaire

RESUME	3
ABSTRACT.....	3
I- INTRODUCTION	5
1-1- CADRE LEGISLATIF	5
1-2- CADRE CONTRACTUEL	5
II- PARTICIPANTS	5
III- APPROCHE PEDAGOGIQUE	5
IV- DEROULEMENT DE L'ATELIER	5
4-1- RESPECT DU CHRONOGRAMME ET DU SUPPORT PEDAGOGIQUE.....	5
4-2- EXERCICES PRATIQUES EFFECTUES	6
IV-2- FICHES TECHNIQUES ELABOREES.....	7
V- CONCLUSION ET PERSPECTIVES	7
VI- REMERCIEMENTS	8
VII- ANNEXES	8

RESUME

Conseillers Sylvicoles (CS) et des Membres des Comités Paysans-Forêt (MCPF) s'est déroulé du 01 au 04 Mars 2010 à Ngolla 35, Yokadouma. L'objectif de l'atelier était de disséminer le savoir et le savoir-faire susceptibles de contribuer à la gestion durable de l'Assamela (*Pericopsis elata*) dans le Bassin du Congo et d'éviter dans ce Bassin le sort connu par cette Fabaceae hyper héliophile en Afrique de l'Ouest. Trente sept personnes ont participé à l'atelier, incluant un formateur, deux facilitateurs, six CS, vingt MCPF et douze auditeurs libres. Ces apprenants ont été recyclés, les uns, et initiés, les autres, aux techniques de pépinière et de sylviculture spécifiques à l'Assamela. Ces techniques ont englobé, vis-à-vis de la pépinière, les opérations culturales dont les unes se déroulent en amont de la pépinière ; les autres, au sein de la pépinière et d'autres encore, en aval de la pépinière. Quant aux techniques sylvicoles, il s'est agi de la méthode d'enrichissement suivant des « pseudo-layons » et des « pseudo-placeaux » ; du choix des sites de plantation ; de la préparation du terrain ; de la mise en place et du suivi scrupuleux et continu des plantations ainsi créées. Il est suggéré que les pépinières mises en place au terme de cet atelier soient suivies tous les deux mois par l'équipe technique du projet afin de pouvoir corriger les éventuelles erreurs techniques.

ABSTRACT

A workshop aimed at training silviculture Advisors (SA) and paysant-forest comity members (PFCM) was held from March 1- 4, 2010 in Ngolla 35, Yokadouma. The double objectives of the workshop was to disseminate knowledge and know-how likely to be used for a sustainable management of Assamela (*Pericopsis elata*) in the Congo Bassin and to prevent that hyper heliophilous Fabaceae from the sad fate it underwent in the West Africa Region. Thirty seven people attended the workshop, including one trainer, two facilitators, six SA, twenty PFCM and twelve free trainees. Some trainees were refreshed and some others were initiated in the nursery stock production and silviculture practices peculiar to Assamela. Nursery wise, practices learnt included cultural operations some of which are carried out nursery-up stream, some others take place within the nursery, and some others again are performed rather nursery-down stream. The silviculture practices taught are comprised of: an enrichment planting method consisting of pseudo lines and plots, site choice and preparation; planting scheme; scrupulous; continuous stand follow-up. It is suggested that the nurseries established following this workshop be followed up every two months by the technical staff of the project, in order to correct eventual technical errors.

LES SIGLES

AAC :	Assiette Annuelle de Coupe
ANAFOR :	Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
CITES :	Convention Internationale sur le commerce des espaces de faunes et de flores menacées d'extinction.
CS :	Conseiller sylvicole
EL :	Echelonnement des levées
GPS :	Global Positionning System
H :	Taux d'humidité
MCPF :	Membre des comités paysans-forêts
N :	Nombre
OIBT :	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
PL :	Période de latence
P :	Poids
PG :	Potentiel de germination
P :	Pureté
TG :	Taux de germination
VC :	Valeur culturale

I-1- CADRE LEGISLATIF

Le cahier de charge de chaque concessionnaire stipule l'obligation pour ce dernier de planter autant sinon plus d'arbres qu'il n'en exploite. Cette activité s'est toujours avérée entravée par le manque de savoir-faire technique. C'est pour cette raison que cet atelier a été organisé en vue de former des conseillers sylvicoles et les membres des comités paysans-forêt aux techniques de pépinière et de sylviculture en général et à celles de *Pericopsis elata* en particulier

1-2- CADRE CONTRACTUEL

Cette formation cadre avec le contrat de consultation N°
Signé le 27 Février 2010 entre d'une part M. DONDJANG Jean-Paul, Consultant et Formateur, et d'autre part, le projet OIBT/CITES représenté par le Directeur Général de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR).

II- PARTICIPANTS

Trente sept personnes ont participé à l'atelier dont un formateur, deux facilitateurs, six conseillers sylvicoles, vingt Membres des Comités Paysans-forêt (CPF) et douze auditeurs libres (cf liste en annexes).

III- APPROCHE PEDAGOGIQUE

Cette approche a consisté en l'élaboration d'un chronogramme des activités et d'un support pédagogique de la formation (cf annexes). Ces documents ont été remis à chaque participant lors de l'inscription.

A une vitesse adaptée aux habitudes des participants, le Contenu Pédagogique (CP) a été étudié. Au cours de la lecture de ce CP, les apprenants complétaient, suivant les instructions du formateur, le contenu pédagogique aux endroits prévus à cette fin.

IV- DEROULEMENT DE L'ATELIER

4-1- RESPECT DU CHRONOGRAMME ET DU SUPPORT PEDAGOGIQUE

L'atelier s'est déroulé conformément au chronogramme des activités. Par ailleurs le contenu du support pédagogique a été entièrement couvert. La partie théorique de ce contenu a consisté en un rappel théorique des techniques de pépinière et de sylviculture, avec insistance sur celles relatives à l'Assamela.

EFFECTUES

suivie des exercices pratiques et de la visite d'une plantation d'Assamela effectuée sur 6,5 km par la Cameroon Forest Corporation.

Sur le plan pratique, les apprenants se sont exercés à :

- 1- rédiger une commande des graines de l'Assamela ;
- 2- choisir un semencier d'Assamela et d'en collecter les gousses et les graines par ramassage et récolte ;
- 3- étiqueter un sac de gousses et/ou de graines d'Assamela ;
- 4- caractériser un lot de graines d'Assamela en terme de pureté, du nombre au kilogramme, de viabilité, de teneur en humidité, de dimensions et de germination (période de latence, échelonnement des levées, taux de germination, potentiel de germination, énergie de germination et valeur culturale) ;
- 5- confectionner un germoir pour la production des plantules d'Assamela ;
- 6- ensemercer un germoir aux graines d'Assamela et étiqueter un tel germoir ;
- 7- protéger un germoir ensemençé à l'aide d'une ombrière et gérer l'opacité de celle-ci en fonction de la teneur du germoir en argile et de l'âge des plantules ;
- 8- remplir les sachets et ensemercer ceux-ci aux graines de l'Assamela à une profondeur de semis appropriée.
- 9- acclimater morpho-physiologiquement les plants d'Assamela en cours de production aux éventuelles adversités susceptibles de se développer ultérieurement sur le site de la transplantation.
- 10- habiller et repiquer les plantules de l'Assamela.
- 11- transformer les sauvageons de l'Assamela soit en rosettes, soit en stumps.

Les apprenants ont été instruits à :

- 1- la technique d'enrichissement d'une concession forestière en Assamela en termes de méthode sylvicole, du choix et de la préparation du site de plantation ainsi que de la technique de la mise en place des plants en mottes emballées et des plants à racines nues.
- 2- l'entretien d'une plantation de l'Assamela (lutte anti-adventices, taille de formation et élagage en vert, protection phytosanitaire, éclaircies)
- 3- la rénovation d'une plantation mure d'Assamela soit par coupe monocyclique soit par coupes polycycliques

La visite des Assamela plantés sur 6,5 km de route forestière a permis aux participants de relever :

x 40 cm x 20 cm vu le compactage de l'emprise de la

route.

- 3- la nécessité de confectionner autour de chaque plant un dispositif antiérosif en demi-cercle.
- 4- la nécessité d'encourager l'enherbement de l'emprise de la route compte tenu de la pente et des risques d'érosion du terrain.

IV-2- FICHES TECHNIQUES ELABOREES

Les participants ont appris à élaborer une fiche technique de pépinière et une fiche sylvicole pour l'Assamela.

La fiche de pépinière consiste en données présentées aux chapitres 4 du support pédagogique. Quant à la fiche sylvicole, elle incluse les opérations énumérées au sous chapitre V-2 du support pédagogique annexé à ce rapport.

V- CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Vu la couverture complète du support pédagogique préparé pour cet atelier de formation, il y a lieu de se convaincre que les Conseillers Sylvicoles et les Membres des Comités Paysans-Forêts ont acquis le savoir et le savoir-faire techniques indispensables d'une part pour la production des plants d'Assamela morpho-physiologiquement adaptés dès la pépinière aux conditions spécifiques des concessions forestières à enrichir en Assamela et d'autre part pour un enrichissement approprié desdites concessions forestières, voire d'autres sites nécessitant d'être reboisés tels que les plantations privées, les forêt communales et communautaires, les agro-forêts à base des cultures pérennes.

Au terme de cette formation, il a été demandé aux participants d'installer chacun et sans délai une pépinière d'Assamela. A cette fin, ils ont reçu du matériel nécessaire.

Il est suggéré que ces différentes pépinières soient suivies tous les deux mois par l'équipe technique du projet afin de pouvoir corriger à temps les éventuelles erreurs techniques.

: pour remercier :

- a) Les responsables du projet OITR/CITES sur la gestion durable de *Pericopsis elata* (Assamela) dans le Bassin du Congo d'avoir eu la mansuétude de me confier cette consultation.
- b) Le Professeur MANJELI YACOUBA, Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, de m'avoir permis, nonobstant les contraintes professionnelles, d'assurer cette formation.
- c) Madame NGONO Hortense, épouse NGA, et Monsieur NGUEGUIM Jules pour leur facilitation.
- d) Les apprenants pour leur savoir-être et leur participation très active.

VII- ANNEXES

- 7-1 Contrat de consultation
- 7-2 Liste des participants
- 7-3 Programme de formation
- 7-4 Support pédagogique
- 7-5 Liste des photos de l'atelier de formation



AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT FORESTIER

ANAFOR

BP 1341 YAOUNDE Rue CEPER /Tél. (237) 221 03 93/ Fax (237) 221 53 50
Société à Capital Public au Capital Social de 500 000 000 F CFA
M 0290000093316 F RC / YAO 1/04/1135 SCP

CONTRAT DE CONSULTATION

N° _____/ANAFOR/PROJET OIBT/CITES intitulé « *Projet de gestion durable de *Péricopsis elata* (Assamela) en concession forestière et réhabilitation des anciennes plantations* »

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPEMENT FORESTIER dont le siège social est situé à YAOUNDE (Rue Ceper), représentée par M. NGUELE Dieudonné TOLO en sa qualité de Directeur Général, ci-après désignée ANAFOR ;

D'UNE PART

ET

Monsieur. DONDJANG JEAN PAUL Enseignant à la Faculté Agronomique de Dschang

D'AUTRE PART

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

Le présent contrat porte sur une Consultation nationale à mener dans le cadre de l'exécution du projet OIBT/CITES intitulé « Gestion durable de *Péricopsis elata* dans les concessions forestières et réhabilitation des anciennes plantations» ceci conformément :

- A l'accord de convention signé respectivement les 13 et 28 Novembre 2008 entre le Gouvernement du Cameroun, représenté par le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF), l'ANAFOR et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) ;
- Aux activités prévues dans le document du projet.

En vue de réaliser la consultation ayant trait à la Formation des Conseillers Sylvicoles de l'ANAFOR et des Comités Paysans Forêts qui travaillent dans les sites du projet à la sylviculture de l'assamela d'autre part.

Article 2 :

Le Consultant s'engage, à travers le présent contrat à assurer, la formation théorique et pratique des Conseillers Sylvicoles de l'ANAFOR et des Comités Paysans Forêts à la collecte des semences et au suivi des plants en pépinière, à mettre à leur disposition des fiches techniques pour la collecte des semences et le suivi en pépinière, à élaborer le rapport de la formation.

Article 3 :

Le lieu de formation est fixé à NGOLLA 35 dans la Région de l'Est.

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 jours à compter du 01 mars 2010.

Article 5 :

Le montant de la consultation est arrêté de façon forfaitaire à US \$ 300 la journée soit un montant total de US \$ 1500 soit 675 000 FCFA.

Les paiements y afférents vont s'effectuer selon les modalités ci-après :

- 60% (405 000FCFA) dès la signature du contrat ;
- 40% (270 000 FCFA) après le dépôt à l'ANAFOR du rapport de la formation 10 jours après la formation au plus tard.

Article 6 :

L'ANAFOR est tenue d'assurer dans les délais prescrits la validation des rapports évoqués à l'article 5 ci-dessus.

A cet effet, L'ANAFOR s'engage à respecter les termes de cet article pour ce qui est de la mobilisation à temps des moyens nécessaires à l'exécution de la présente consultation.

L'ANAFOR s'engage également à prendre en charge le déplacement en aller et retour du Consultant de Yaoundé à Yokadouma.

Article 7 :

Tout manquement aux dispositions contractuelles ci-dessus évoquées entraîne l'ouverture d'un contentieux dont l'issue peut être :

- Un règlement à l'amiable ;
- En cas de désaccord, il sera fait recours à l'arbitrage du Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF).
- En cas de désaccord persistant, il sera fait recours à l'arbitrage des juridictions compétentes au Cameroun.

Article 8

Les coûts du présent contrat sont supportés par le budget du Projet, en particulier les fonds de la contre partie Camerounaise, et seront exempts des droits d'enregistrement et d'autres taxes ou impôts.

FAIT A YAOUNDE, LE

Le Consultant

L'ANAFOR

P.J. :

- Articulations de la formation.



PROJET OIBT / CITES SUR LA GESTION DURABLE DE Pericopsis elata (Assamela) DANS LE BASSIN DU CONGO

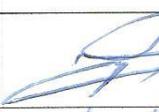
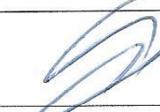
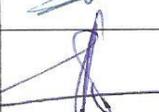
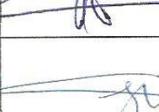
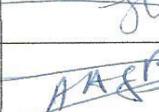
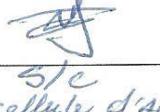
Tél. (237) 22 21 03 93 Fax (237) 22 21 53 50

PROJET OIBT CITES UE

« Gestion durable de Pericopsis elata (Assamela) en concession forestière et réhabilitation des anciennes plantations »

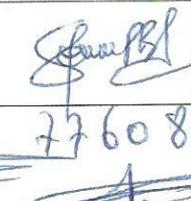
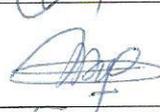
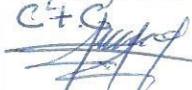
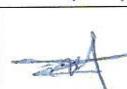
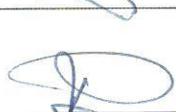
ATELIER DE FORMATION A LA SYLVICULTURE DU 02 au 03 Mars 2010

FICHE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	ORGANISME/FONCTION	SIGNATURES	
			JOUR 1	JOUR 2
1	DONDJANG Jean Paul	FASA		
2	NGUEGUM Zules	IRAD		
3	ONTCHA MPELLE	MINFOR/BBAN SS/DIBT/CITES		
4	PANSONG EITEL	MINFOR/BBAN-BN		
5	NGONO Horteur pour MGA	Coordinatrice délégue		
6	AKORBONGO ABANG Jean Bernard	CAMERAMAN		
7	NISEM-NGALLE JEAN-JACQUES	PEPINIERISTE CFC Aménagement		
8	BEDJONO-LEON	Pepinière e.P.F Nampella-long		
9	YAMBA-ANDRE	pepinière e.P.F Nampella-long		
10	AKI Pierre	Président e.P.F MOMBoue-NGOULA120		 S/c cellule d'aménagement LOKONO SEBE

		President C.P.F L'Apoumbé / Koumba		95.12.96 80
12	MBENGOY John William	RAG C.P.F. LIBONGO - Bela		22 99 30 78
13	NISEM-NGALLES JEAN-JACQUES	CFC		
14	Nyale Pascal	M.S. CFC		
15	YAMBA ANDRE	C.P.F NGOLLA 35		
16	BENJON O LEON	C.P.F NGOLLA 35		
17	MARIA Philippe	Chef de Poste N°12 (MINFOR)		
18	CONSTANZA Ph	chef site		
19	Tchembe Valery	Aménagiste scierie / Exploiter CFC NGOLLA		
20	MBELE A	Cultivateur		
21	NAJESAMBI J.P	chef cellule Forêt Com. / SALAMBA		78.10.26.53
22	ANYOU ZO' O VENANT	Conseiller sylvicole Groupe DECOUVENARE		77528531 / 94410 venanyougo@yahoo.com
23	NANE JEAN PIERRE	conseiller sylvicole NBAZIMAYO		96565977 / 96 renenane@yahoo.com
24	DNAMBELE CYRIACUE	Conseiller sylvicole Yokabouma - THANY		94686503 76424497
25	NGONDE BENJAMIN	Conseiller sylvicole GROUPE SEFAC		benngonde@yahoo.com
26	DJAL Myah Guladys	Presidente C.P.F Mbolz lamedoun GNI		96-89-4967
27	SAHA Ferdinand Newman	CFC Responsable Reboisement		77174411
28	BALLO BERAL	premiere C.P.F Nampella - Long.		

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

		lyricole A			
30	SOL MANKONO Pascal Blaize NKAL W AngyB	Belabo CAFD			75070760 X 99690238
31	Engoulou Edouard Jules	CFC Ngolla 35			
32	MEMPANG MATHURIN	Conseiller Syllicole Abong-Mbang			75753969 94151111
33	NISEM-NGALLES Jean-Jacques	pepiniériste e.f.c Aménagement.	CFC 		
34	YAMBA-ENDRE	C.PF NGOLLA35			
35	BODJONO LEON	C.PF NGOLLA35			
36	NBALO-BERAL	C.PF. NGOLLA35			
37	MBELE A	Aokomo			
38					

LA GESTION DURABLE DE *Pericopsis elata* (Assamela) DANS LE BASSIN DU CONGO

Tél. (237) 22 21 03 93

Fax (237) 22 21 53 50

PROGRAMME ET SUPPORT PEDAGOGIQUE POUR LA FORMATION DU
01 AU 03/03/2010 DES CONSEILLERS SYLVICOLES ET DES MEMBRES DES
COMITES PAYSANS -FORET AUX TECHNIQUES DE PEPINIERE ET DE
SYLVICULTURE DE *PERICOPSIS ELETA* AU CAMEROUN



PAR

DONDJANG Jean Paul
Chargé de cours

E-mail : dondjangjeanpaul@yahoo.fr

26 février 2010

ME DE FORMATION

26 et 27/02/2010 :	Préparation de l'atelier
28 et 01/03/2010 :	Voyage Yaoundé – Yokadouma Arrivée et inscription des participants
02 et 03/03/2010 :	Tenue de l'atelier de formation
02/03/2010 :	Formation théorique
7h30 :	Petit déjeuner
8h – 9h 30 :	Technique de collecte des semences
9h30 – 12 h :	Techniques de production
12 h – 13h :	Pause déjeuner
13h – 14h30 :	Techniques de plantation
Début pratique	
14h30 – 18 h :	Collecte des semences
03/03/2010 :	Suite formation pratique
8h – 10h :	Mise en place d'une pépinière
10h – 12 h :	Elaboration d'un programme de production des plants par les CPFs
12 h – 13h :	Pause déjeuner
15h :	Voyage Yokadouma – Bertoua
04/03/2010 :	
10h :	Voyage Bertoua - Yaoundé
05/03/2010 :	Rédaction du rapport de formation

ATELIER DE FORMATION A LA PRODUCTION DES PLANTS ET LA SYLVICULTURE DE L'ASSAMELA

II- OBJECTIF

Former les Conseillers Sylvicoles (CS) et les membres des Comités Paysans - Forêt (CPF) aux techniques de la production des plants et à la sylviculture de l'Assamala

III- GENERALITES

3.1 Place de la production des plants en sylviculture

3.1.1 Impact sur les produits ligneux escomptés

3.1.2 Impact sur la survie post-transplantation et sur la croissance en champ.

3.2 Lieu de production : la pépinière

3.2.1 Définition

3.2.1.1 Définition littérale :

3.2.1.2 Définition technique commentée

a. *Définition technique :*

b. *Commentaire*

3.2.2 Types de pépinière

3.2.2.1 Pépinière permanente

a. *Localisation :*

b. *Envergure :*

c. *Rayon d'action :*

f. *Production :*

g. *Equipement :*

h. *Main-d'œuvre :*

3.2.2.2 Pépinière semi-permanente

a. *Localisation :*

b. *Envergure :*

c. *Rayon d'action :*

d. *Objectif :*

e. *Durée de vie :*

f. *Production :*

g. *Equipement :*

h. *Main-d'œuvre :*

3.2.2.3 Pépinière temporaire

a. *Localisation :*

b. *Envergure :*

c. *Rayon d'action :*

d. *Objectif :*

e. *Durée de vie :*

f. *Production :*

g. *Equipement :*

h. *Main-d'œuvre :*

IV- OPERATIONS DE PRODUCTION DES PLANTS

4.1 Opérations en amont de la pépinière

4.1.1 Importance :

4.1.2 Approvisionnement en semences

4.1.2.1 Par achat/commande

Caractéristiques :

du site de plantation

- c) physiographiques du site
- d) Coordonnées géographiques du site

4.1.2.2 par collecte des gousses

A. Equipements requis

- a) 01 sac de jute ou de riz par ramasseur
- b) un marqueur couleur noire, une machette, un ébranchoir emmanché, un calepin, un crayon ordinaire et un taille-crayon, un ruban métallique de 5 m, une paire de bottes haute tige, un couvre-chef, un GPS et un marteau.

B. Choix de peuplements d'Assamela et de semenciers

- a) retenir dans chaque UFA des bouquets ou des peuplements importants d'Assamela
- b) Ne choisir que des pieds d'Assamela monocaules non isolés, à fût droit et indemne de défauts externes (gommose et guitage) et internes, (cœur mou ou creux), ces derniers défauts pouvant être détectés par auscultation, à branches fines et faible angle d'insertion, et dotés d'un diamètre de référence ni trop petit ni trop grand

C. Identification des semenciers choisis

Noter pour chaque semencier ciblé

- a) Les coordonnées GPS
- b) La localisation géographique (Région, Département, Arrondissement, UFA, AAC)
- c) Les caractéristiques dendrométriques (diamètre de référence, hauteur fût, nombre de tiges)
- d) Autres indications (date de collecte, nom du collecteur et méthode de collecte)

D. Période de collecte des gousses

Collecter les gousses en pleine période de dissémination des diaspores, les gousses issues des premières et des dernières chutes étant susceptibles de contenir une forte proportion de graines infertiles

E. Méthodes de collecte

iers choisis

- dédaigner les gousses :
 - monograines
 - immatures
 - pourries
 - vermoulues

b) Récolte directe sur les semenciers

- recourir aux grimpeurs
- gauler les gousses à l'aide d'un ébranchoir emmanché
- choisir les gousses polyspermiqes mûres et exemptes de pourriture et de piqûres d'insectes

F. Conditionnement des gousses

a) Identification de l'emballage

Sur chaque sac, écrire au marqueur :

- la Région, le Département, l'Arrondissement, l'UFA et l'AAC
- les coordonnées GPS et le diamètre du semencier
- la méthode et la date de la collecte
- le nom du collecteur
- le nombre et/ou le poids des gousses

b) Emballage et transport des gousses

- ensacher les gousses conformément à l'identification ci-dessus
- dans un pick-up, disposer les sacs de gousse debout, les uns à côté des autres en évitant de les superposer.

c) Séchage et comptage des gousses

Rendu au campement :

- Récupérez les sacs des gousses ;
- Videz les sacs séparément sur une aire propre et ombragée et bien ventilée ;
- Etalez les gousses en minces couches et retournez - les 02 fois par jour pendant 02 à 03 jours ;

des gousses et ensuite de chaque sac. Il s'agit
tique, soit d'un comptage par échantillonnage.

Dans ce dernier cas, appliquer la règle de 3

- Déterminer enfin le nombre de gousses sèche au kilogramme
- Traitez les gousses ainsi séchées à l'aide d'un mélange de fongicide – insecticide (benlute + actilec) ;
- En raison de la fugacité du pouvoir germinatif des graines de l'Assamela, cette conservation ne saurait excéder 15 jours à compter de la date de récolte
- Voudriez - vous prolonger le pouvoir germinatif, alors immergez ces graines dans l'eau ayant servi au trempage des graines du Framiré (*Terminalia ivoirensis*)

G. Extraction des graines des gousses

- Evitez le battage dont résulterait une importante brisure des graines ;
- Écossez par ouverture manuelle des gousses.

4.13. Analyse d'un lot de graines

4.1.3.1 Paramètres physiques

a) Pureté $p = [(P_1 \dots P_2)] / P_1 \times 100$ (P₁: Poids total de l'échantillon, P₂: Poids des impuretés)

b) Dimensions / pied à coulisse

- longueur ;
- largeur ;
- épaisseur.

c) Nombre/kg

d) Humidité : $h = [(P_1 \dots P_2) / P_1] \times 100$ (P₁: Poids frais ; P₂: Poids sec)

4.1.3.2. Paramètres biologiques

A. *Viabilité/test de flottation*

B. *Germination*

a) Période de latence :

es :

c) Taux de germination : $TG = \frac{(N_1 - N_2)}{N_1} \times 100$
(N_1 Nbre de graines semées N_2 Nbre de graines non germées)

d) Valeur Culturelle (VC)

$$VC = p \times TG \times 100 \quad (p : \text{pureté} \quad TG \text{ taux de germination})$$

e) Potentiel de germination

$PG = \frac{(N_1 - N_3)}{N_1} \times 100$ (N_1 : Nbre graine semées N_3 : Nbre
de graines non germées mortes)

f) Energie de germination :

4.2. Opération de production au sein de la pépinière

4.2.1. *Construction du germoir*

4.2.1.1. *Dimensions*

- a) Largeur : 80cm - 100 cm
- b) Hauteur : 30 cm - 40 cm
- c) Longueur : 500 cm - 1000 cm
- d) Allée vicinale : 20cm - 30cm

4.2.1.2. Parois

- Obliques

- Compactées

4.2.1.3. Lit

- Horizontal

- Bords relevés

4.2.1.3. Confection

- a) Piochage
- b) Emottage
- c) Piquetage
- d) Dimensionnement

4.2.2.1. Rôles

- a) Interception de chaleur
- b) Evitement du déchaussement des plants
- c) taux d'humidité voulu

4.2.2.2 Construction

A. Hauteur

2,5m à l'avant

1,75m à l'arrière

B. Armature

09 piquets fourchus implantés à l'écartement de 3m

C. Charpente

Treillis des pétioles (bambous) des feuilles du palmier raphia

D. Ombrière

- Feuilles du palmier raphia ; ou
- Frondes du palmier à huile ; ou
- Chaume du sissongo (*Pennisetum purpureum*).

4.2.2.3. Gestion de l'opacité de l'ombrière

- Inversement proportionnelle à la teneur en argile du germoir ;
- Fonction de la susceptibilité des plantules à la fonte des semis
- Fonction des exigences photologiques des plantules ;
- Fonction de l'âge des plantules.

4.2.3. Conteneurs

4.2.3.1. Nature; couleurs; dimensions et perforations

Sachet en polyéthylène :

- Couleur noire ;
- De 10cm de diamètre ;
- De 20cm de hauteur ;
- Nantis de perforations de drainage.

En raison de la défectuosité et de la détérioration au cours des manipulations, prévoir 10% des besoins réels, soit 11000 pour 10000 sachets.

4.2.3.3. Remplissage et rangement

Vu le coefficient de tassement, remplir les sachets rez-bord à l'aide de la terre arable débarrassée de feuilles mortes, racines et de tout autre débris.

Ranger les sachets remplis sur une surface rectangulaire de 1000cmX 100cm. Il en faudra 10 sur la largeur et 100 sur la longueur, soit 1000 sur 10 m² de surface. Séparer chaque groupe de 100 par un piquet ou un bâton

4.2.4. Ensemencement de germeoir et de sachets

4.2.4.1. Cas des germeoirs

a) semis en poquet monograines espacés de 10cm en tous sens, soit 784 graines par germeoir de 1000 X 1m

b) Prévoir pour 10000 plants d'Assamela

- 15000 graines sèches, le taux de germination étant de 67%
- 3,5 kg de graines sèches chiffrées à 4625 par kg
- 20 germeoirs requérant une superficie de 280 m²
- 35 piquets fourchus
- 156 bambous

4.2.4.2. Cas des sachets

A raison d'une graine par sachet, il faut prévoir pour 10000 plants

- 15000 graines, soit 3,5 kg
- 15000 sachets
- 15 planches de stockage nécessitant 210 m² de surface
- Une ombrière requérant 28 piquets fourchus et 128 bambous

4.2.4.3. Position de la graine au semis et profondeur de semis

Semer les graines à plat à 4 mm de profondeur. Traitement myrmécocide et rodenticide des graines préalablement au semis

Le semis terminé, arroser à la pomme 02 fois par jour pendant 02 jours et 01 fois par dès le troisième jour.

4.2.5.2. Désherbage

Débarrasser les germoirs et les sachets des adventices au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Un désherbage précoce minimise la compétition trophique et les risques de la fonte des semis

4.2.5.3. Gestion de l'ombrière

Alléger l'ombrière à mesure que les plantules se développent. Cet allègement maximise la photosynthèse et la croissance des plantules. Il minimise aussi l'étiolement de ces plantules.

4.2.5.4. Protection photosanitaire

Veiller surtout au *Lamprosema lateralis*, Lépidoptère pyralidé, phytophage de l'Assamela.

4.2.6. Repiquage

4.2.6.1. Circonstance

Production de semis à partir du germoir

4.2.6.2. Objectifs

- a) Produire les meilleures plantules
- b) Minimiser la compétition intraspécifique
- c) Densifier le chevelu racinaire par suppression de la dominance apicale
- d) Minimiser le séjour des plants en pépinière
- e) Maximiser le taux de survie et la croissance post transplantation
- f) Minimiser le taux de rebut

4.2.6.3. Types

4.2.6.3.1 Repiquage en conteneur

A. But

B. Etapes

- a) Remplissage des sachets (cf 4223)
- b) Arrosage copieux des germoirs garnis des plantules

s à l'aide d'une spatule ou d'un bâton bisauté ;

- 3 mm de diamètre au collet
 - Une feuille simple et deux feuilles composées
- d) Habillage et installation des plantules
- Habiller doublement chaque plantule
 - Installer les plantules habillés dans un poquet creusé au centre du sachet à l'aide d'un bâton bisauté.
 - Tasser la terre autour des racines
- e) Stockage et arrosage
- Stocker les plantules repiquées soit sous une ombrière, soit à l'ombre d'un grand arbre
 - Arroser copieusement les plantules stockées une fois par jour pendant sept jours.
- f) Rangement et suivi des plantules repiqués
- g) Ranger sous une ombrière légère sur des planches de 10 m x 1m (cf 4223)
- h) Réduire la fréquence et l'intensité d'arrosage à une fois par jour et à 10 litres par m²
- i) Désherber en cas de besoin
- j) Procéder à un regarni éventuel
- k) Soumettre les plantules à un léger stress hydrique dès qu'elles approchent les 30 cm de hauteur.

4.2.6.3.2. Repiquage en pleine terre

A. But

Produire les semis à transplanter à racine nues

B. Etapes

- 1 Confection des planches : 5 m x 1m x 30 cm
 - 2 Confection de l'ombrière
 - 3 Extirpation de plantules
 - 4 Repiquage : 30 cm x 15 cm
 - 5 Suivi / Entretien
- a) Arrosage
 - b) Désherbage
 - c) Regarni

es plants

A. But :

4.2.7.1. Surfaçage

- a) définition
- b) But
- c) techniques

4.2.7.2. Stress hydrique induit

- a) Définition
- b) But
- c) Technique

4.3. Opérations en aval

4.3.1. Remarque

4.3.2. Habillage des plants

4.3.2.1. Importance sylvicole

4.3.2.2. Types

A. Habillage sur les feuilles

- a) Types de plants
- b) But
- c) Technique

B. Habillage double (feuilles + racines)

- a) Types de plants
- b) But
- c) Technique

4.3.3. Pralinage

4.3.3.1. Définition :

4.3.3.2. But :

4.3.4.1. Définition :

4.3.4.2. But :

4.3.4.3. Technique

- A. cas des plants à racines nues**
- B. cas des plants en sachets**

V. TRANSPLANTATION

5.1. Repiquage et transplantation

5.2. Types de sylviculture pour les concessions forestières

5.2.1. Cadre juridique

5.2.2. Technique

5.2.2.1. Méthode : Enrichissement en Assamela

5.2.2.2. Technique

A. Sites

- a) limites des UFA et des AAC
- b) Trouées forestières
- c) Pistes de débardage et routes forestières
- d) Parcs à bois en forêt

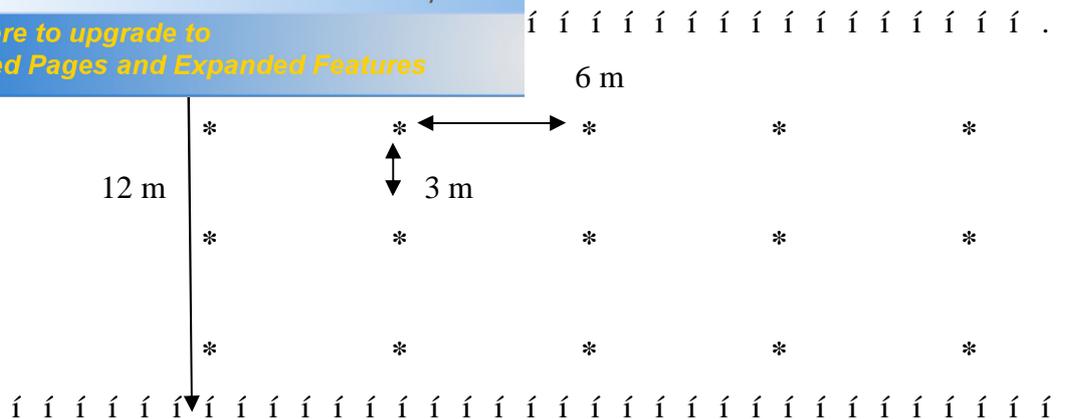
B. Types de plants

- a) semis en sachet de 33 cm de hauteur habillés sur les feuilles
- b) plants à racines nues doublement habillés (semis, sauvageons, et rosettes réduquées et pralinées).

C. Préparation du terrain, plantation et suivi

1 Cas des limites des UFA et des AAC

- Défrichage sur 12 m
- Repiquage : 6 m x 3m.



- Trouaison : 20 cm x 20 cm x 20 cm
- Plantation
- Regarni : 3 mois après la plantation
- Contrôle des adventistes
- Taille de formations et élagage en vert
- Protection phytosanitaire par enduit de plaies d'élagage à l'aide du flincot dilué
- Eclaircie systématique. 6 m x 3 m → 6 m x 6 m

2 cas des pistes de débardage et routes forestières

- défrichage de l'emprise de la piste ou de la route
- piquetage mono-linéaire au centre de la piste à l'écartement de 3 m.
- trouaison de 40 cm x 40 cm x 20 cm
- plantation, regarni et lutte anti-adventices
- Taille de formation, élagage en vert et protection phytosanitaire au flincot
- Eclaircie systématique : 3 m → 6 m → 9 m.

3 Cas des parcs et des trouées forestières

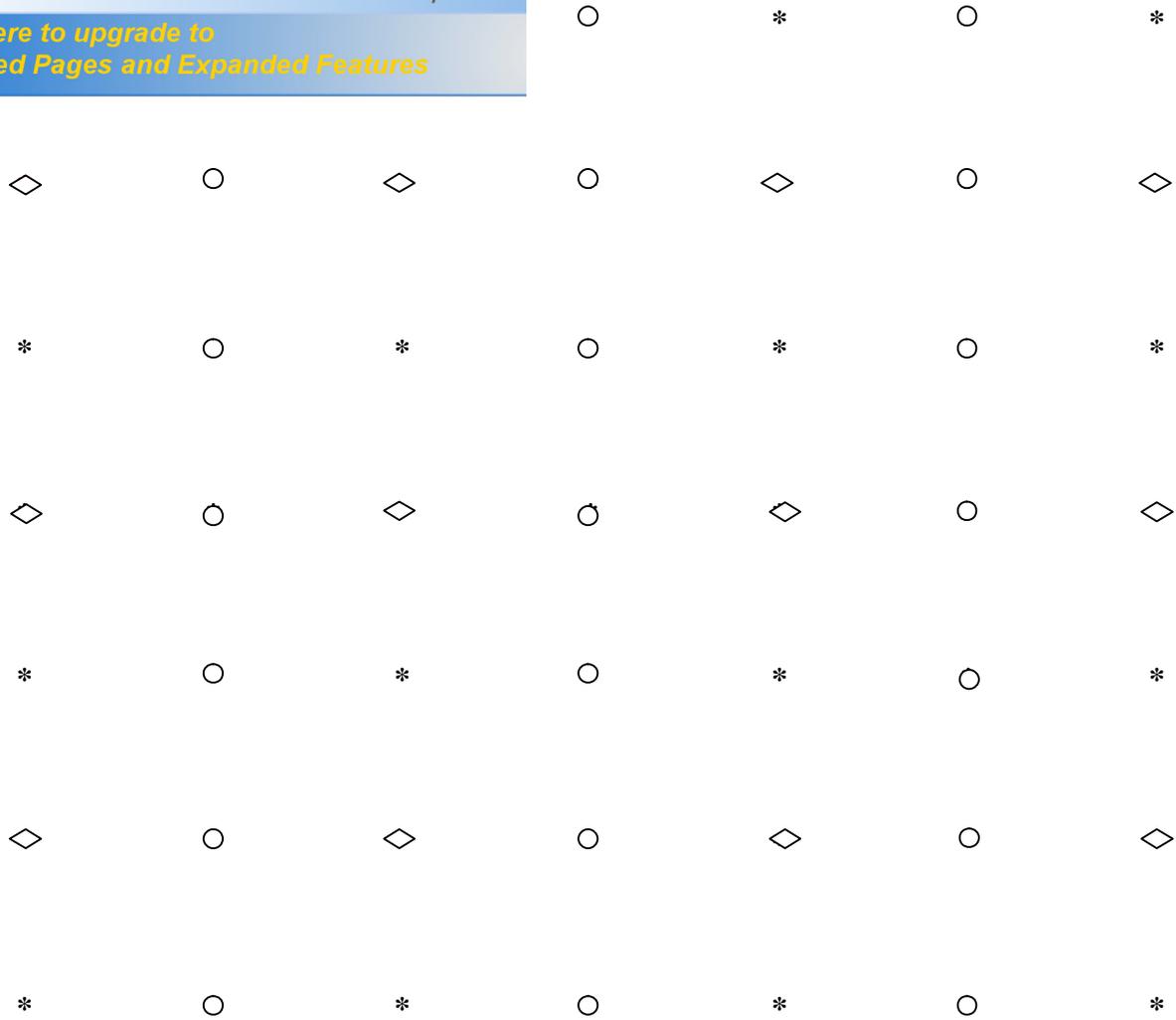
- Défrichements
- Piquetage systématique : 3 m x 3m
- Trouaison : 40 cm x 40 cm x 20 cm
- Plantation, regarni et lutte anti-adventices.
- Taille de formation, élagage en vert et protection phytosanitaire
- Eclaircie : 3 m x 3 m → 6 m x 3 m → 6 m x 6 m.



PDF Complete

Your complimentary use period has ended.
Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)



Légende : ○ : 3 m x 3 m → 6 m x 3 m
 ◇ : 6 m x 3 m → 6 m x 6 m



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)